



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 14.08.2019

Numéro de publication: SR01-0000001706

Cantons: VD, VS

Entité de publication:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Mutuelle Valaisanne de Prévoyance avec Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

1. Publication

Institution de prévoyance transférante:

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance
CHE-109.691.356
Av. de la Gare 20
1950 Sion

Institution de prévoyance reprenante:

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP
CHE-109.669.664
Avenue de la Gare 20
1951 Sion

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 96 al. 1 LFus)
Les créanciers des institutions de prévoyance qui fusionnent peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.

Délai : 2 mois

Expiration du délai : 19.10.2019

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2, Postfach 5047, 1002 Lausanne
1007 Lausanne